









39^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE

ADDITIF ORGANISATEUR N°1

Suite à la réunion du comité directeur de l'AGORATT, où il a été décidé à la majorité des représentants la modification des droits d'engagements.

3.1.11.1P:

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs à <u>550 €</u>
- Sans la publicité facultative des organisateurs à <u>1100 €</u>